



# Document d'Information Communal sur les **Risques Majeurs**

Face aux risques, une population bien informée est moins vulnérable !



Avec le soutien financier de :



# EDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Vous avez entre les mains le **DICRIM**, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Comme toutes les villes de France, **La Môle** est exposée à des **risques naturels et technologiques**. Ma responsabilité, en tant que Maire, est de tout mettre en œuvre pour assurer la **protection de notre territoire et de ses habitants**, en lien avec les services de l'État.

Ce document vous permet de connaitre **les différentes situations auxquelles notre commune est exposée**, ainsi que les mesures prises pour **limiter les conséquences sur la population**.

Je suis très attaché à cette démarche qui développe en chacun de nous une **culture de la Sécurité Civile**.

Je vous demande donc de **consulter attentivement** ce document et de le **conserver précieusement** pour être **acteur de votre sécurité** et celle de vos proches.

Car **la sécurité civile est l'affaire de tous**, je vous en souhaite une bonne lecture.

**Raymond CAZAUBON**  
Maire de La Môle

# SOMMAIRE

<b>QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?</b>	4
<b>LA GESTION DE CRISE À L'ÉCHELON COMMUNAL</b>	5
<b>CONCRÈTEMENT, QUI FAIT QUOI ?</b>	6
<b>LE RISQUE INONDATION</b>	8
<b>LE RISQUE INCENDIE DE FORêt</b>	10
<b>LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN</b>	12
<b>LE RISQUE SÉISME</b>	14
<b>LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</b>	16
<b>LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE</b>	18
<b>L'HÉBERGEMENT D'URGENCE</b>	20
<b>COMMENT VOUS PRÉPARER À LA GESTION DE CRISE ?</b>	21
<b>LES CONTACTS UTILES / POUR EN SAVOIR PLUS</b>	22
<b>NOTES</b>	23
<b>SYNTHÈSE DES CONDUITES À TENIR</b>	24

# QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?

Le **risque** est la combinaison de l'aléa et des enjeux :



Le **risque majeur** présente une double particularité :

- Une **faible fréquence** (il ne se produit pas souvent) ;
- Une **importante gravité** (les dommages matériels et humains sont très lourds).

# 6

RISQUES MAJEURS  
sont  
présents  
sur  
votre  
commune.



Incendie de forêt



Inondation



Mouvements de terrain



Séisme



Transport de  
Matières  
Dangereuses



Rupture de  
barrage

# LA GESTION DE CRISE A L'ECHELON COMMUNAL

Pour faire face à l'ensemble des risques majeurs présents sur votre territoire communal, la commune de La Môle a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Ce dispositif représente l'échelon communal de la Sécurité Civile et permet ainsi aux services communaux et aux élus de s'organiser avant, pendant et après la crise. Cet outil vise à assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens et traite aussi bien des modalités d'alerte que des missions de chacun et des moyens alloués à la gestion d'un phénomène majeur.

## 4 CONSIGNES GENERALES DE SECURITE à respecter :



Informez-vous  
(104.2 MHz)



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez le gaz et l'électricité

Si vous souhaitez être **informé pendant un évènement** important et faire partie du **listing d'alerte** de votre commune, vous pouvez **vous inscrire** sur le formulaire sur le site de la commune :

[www.mairie-lamole.fr](http://www.mairie-lamole.fr)

## 1 SIGNAL NATIONAL D'ALERTE, unique sur tout le territoire national, à connaître :

1 min 41 s



1 min 41 s



1 min 41 s



5 sec

5 sec

Son modulé

# CONCRETEMENT, QUI FAIT QUOI ?



## LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les établissements scolaires, via leur Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), mettent les enfants en sécurité.

**Inutile d'aller  
les récupérer.**



## LES SERVICES DE SECOURS

Les services de secours (pompiers, gendarmerie, police) interviennent sur le sinistre. Ils s'occupent des missions de secours (évacuation, sécurisation des sites, interdiction...).



## LES CITOYENS

En tant que citoyen, vous devez être acteur de votre propre sécurité. Il vous revient donc de vous préparer à la survenue d'une catastrophe, en composant votre kit d'urgence et en élaborant votre Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS). Vous devez **respecter les consignes de sécurité.**



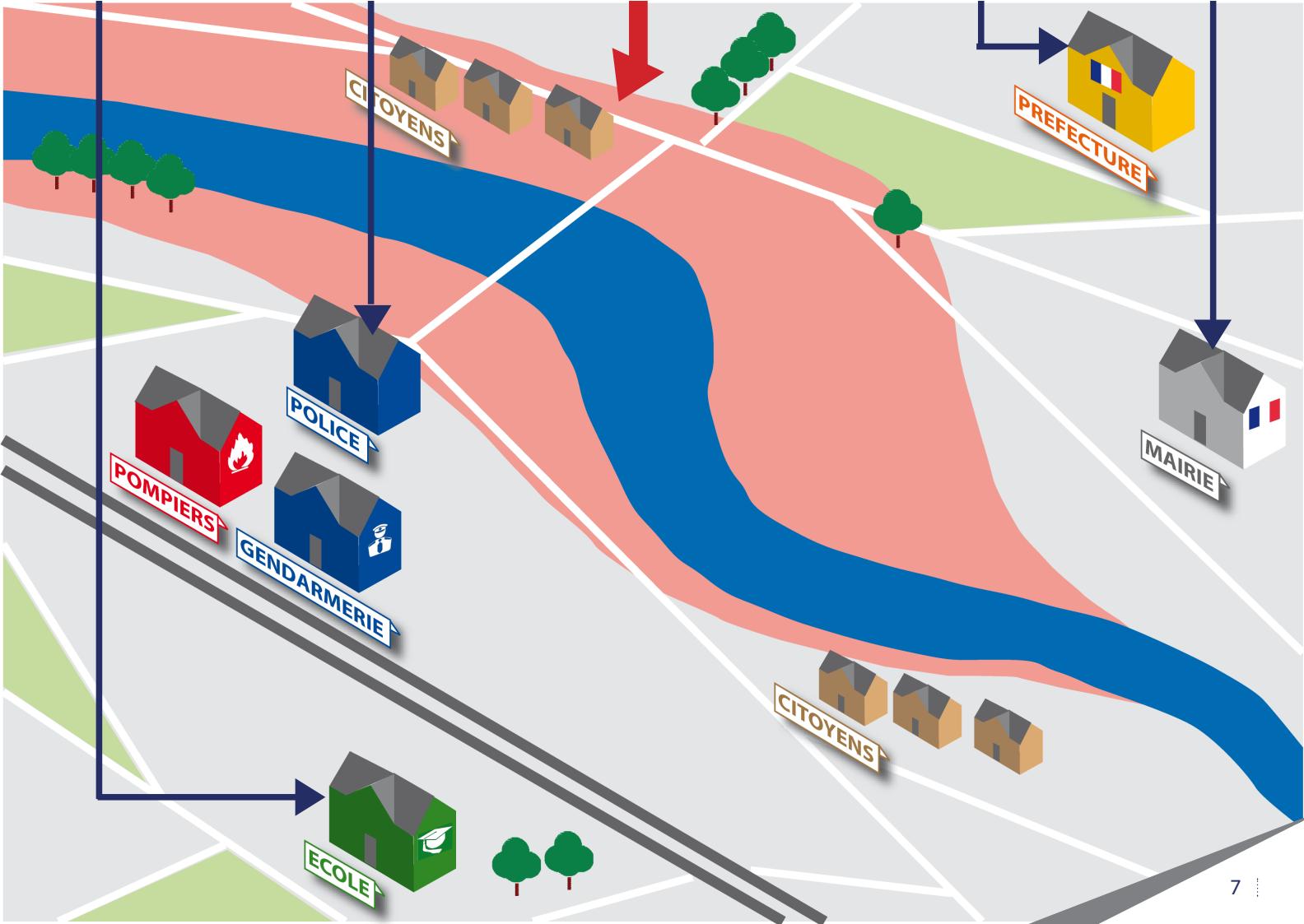
## LA PREFECTURE

La Préfecture coordonne les interventions en cas de sinistre important. Le Préfet devient le Directeur des Opérations de Secours (DOS) et met en place une cellule de crise. Il s'appuiera dans ce cas sur le Plan ORSEC.



## LA MAIRIE

Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ses équipes fournissent les moyens logistiques et prennent en charge les évacués potentiels.



# LE RISQUE INONDATION

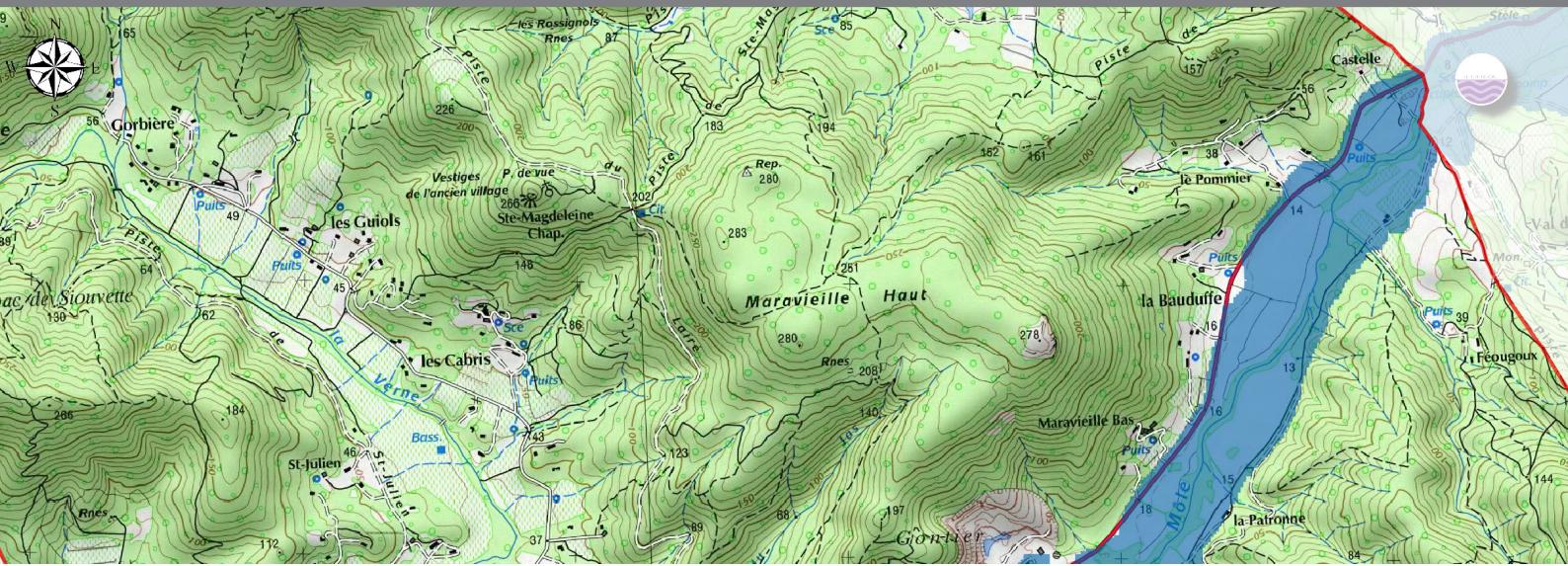
La commune de La Môle est concernée par des inondations de type **crue torrentielle**, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, un débit important et un charriage de matériaux pouvant être conséquent.

**La Môle**, mais aussi **La Verne** peuvent être concernés par ce type de phénomène sur la commune.

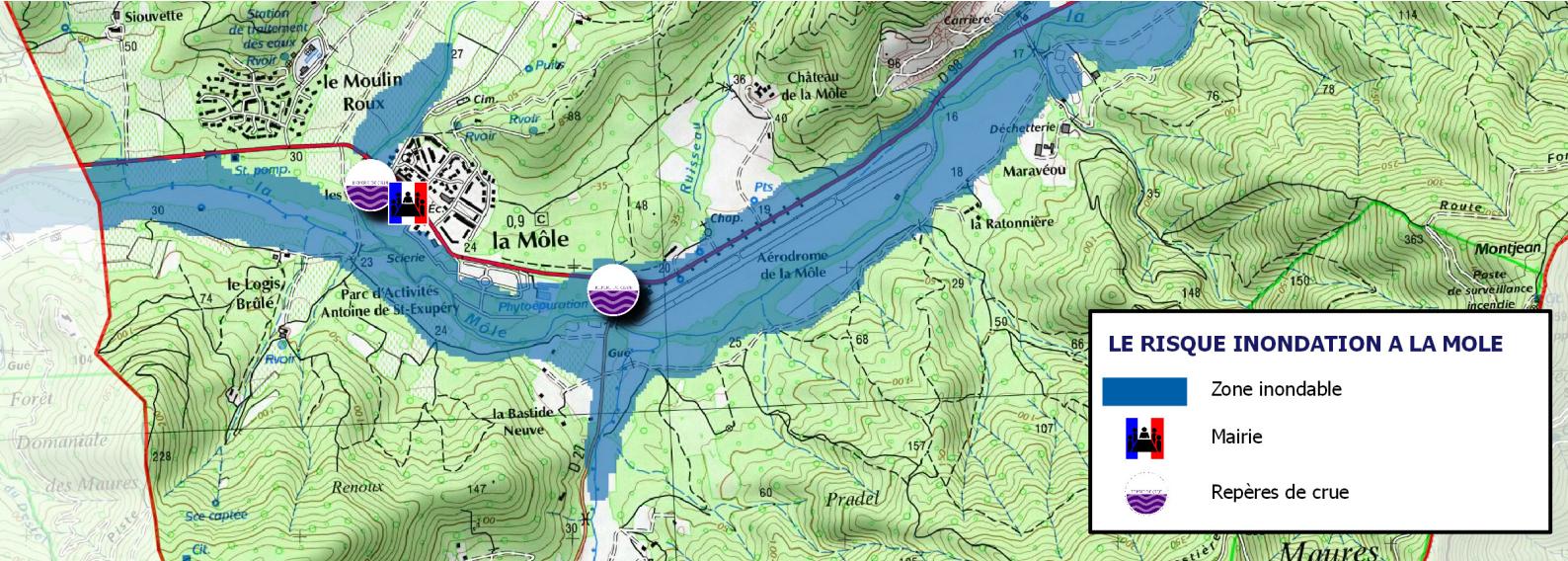
Il est également possible d'observer du **ruissellement** urbain ou de versant en cas de fortes pluies.

## 4 EVENEMENTS RECENTS SUR LA COMMUNE DE LA MÔLE :

- 18/09/2009
- 09/11/2011
- 28/11/2012
- 14/12/2012



Inondation du Jardin Grac le 09/11/2011 - © Mairie de la Môle



## CONSIGNES A RESPECTER en cas d' INONDATION

### Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

### Pendant



Montez à l'étage ou en hauteur



Coupez le gaz et l'électricité



Confinez-vous

### Après



Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

# LE RISQUE INCENDIE DE FORêt

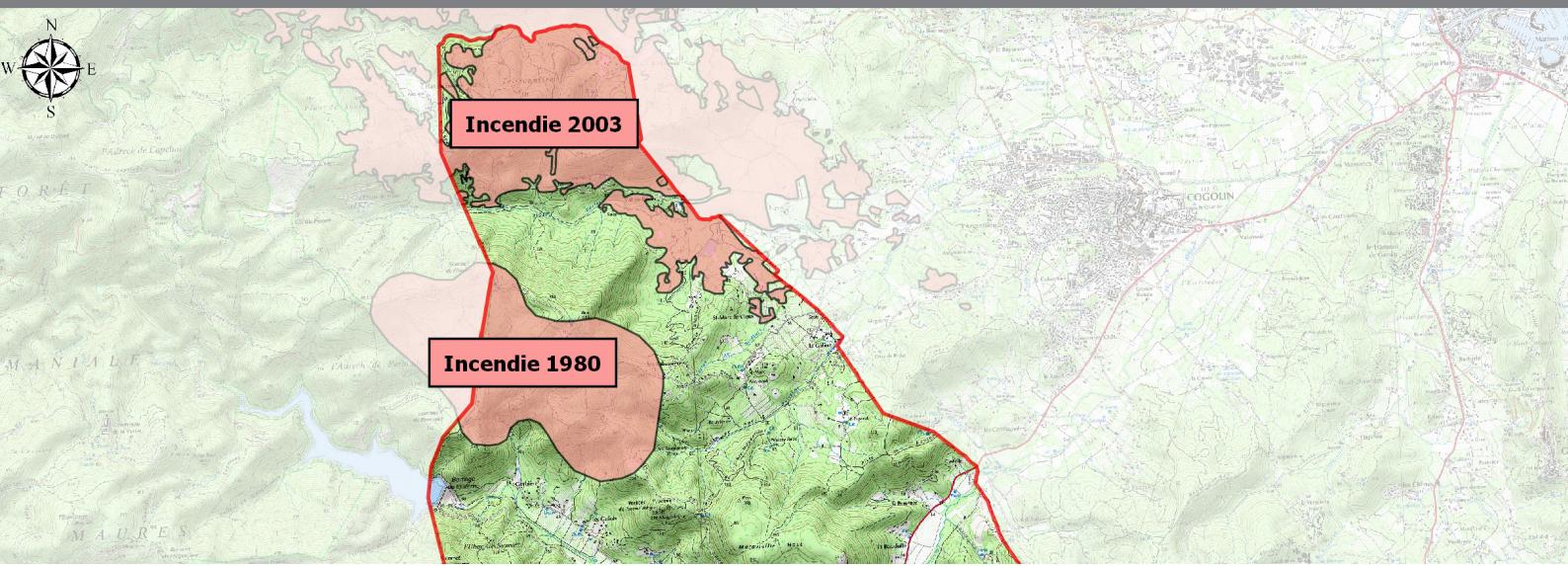
© Mairie de La Môle

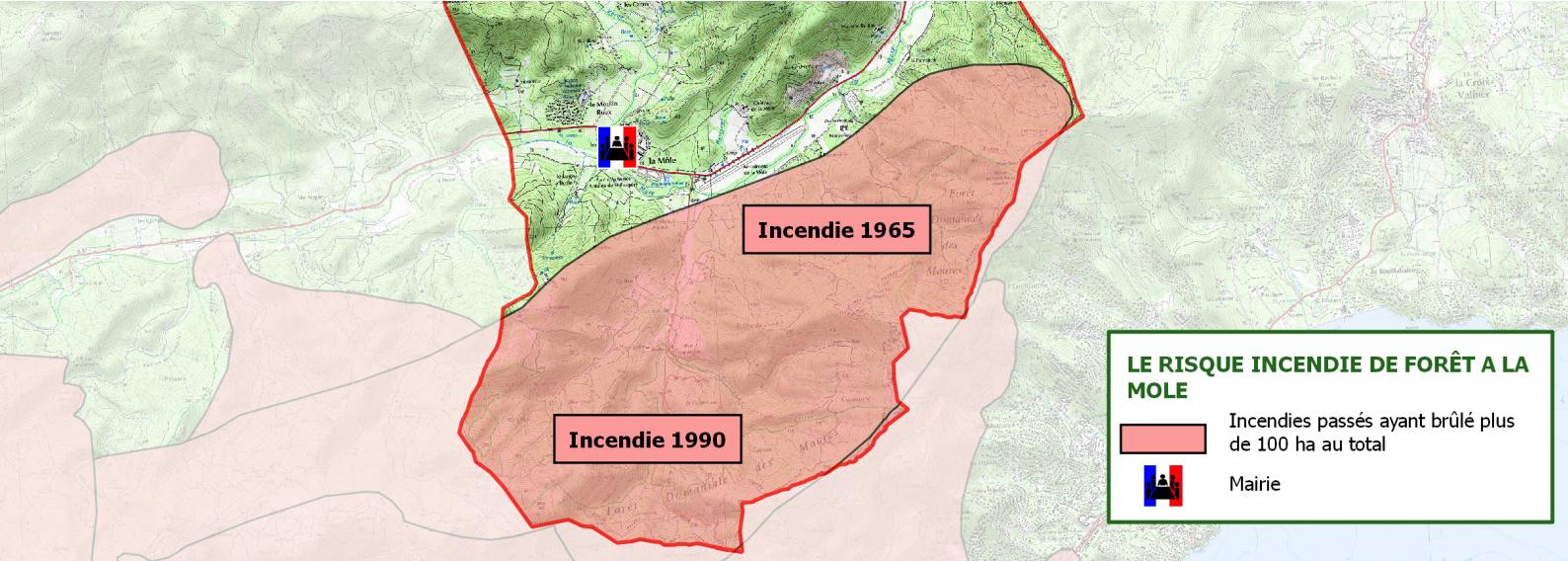
La commune de La Môle, située au coeur du **massif des Maures**, a déjà connu **71 incendies** depuis 1973,. L'incendie plus ancien de 1965 reste également dans les mémoires.

Afin de prévenir ce risque, il existe des **obligations de débroussaillage** pour les particuliers propriétaires de parcelles en zone de forêt. Ces obligations sont détaillées sur le site de l'Etat dans le Var : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr).

## 4 EVENEMENTS MAJEURS SUR LA COMMUNE DE LA MÔLE :

- 1965
- 1980
- 1990
- 2003





### LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT A LA MOLE



Incendies passés ayant brûlé plus de 100 ha au total



Mairie

## CONSIGNES A RESPECTER en cas de FEU DE FORET

### Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

### Pendant



Laissez libre l'accès au bâtiment



Coupez le gaz et l'électricité



Confinez-vous



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

### Après



Aérez le bâtiment



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

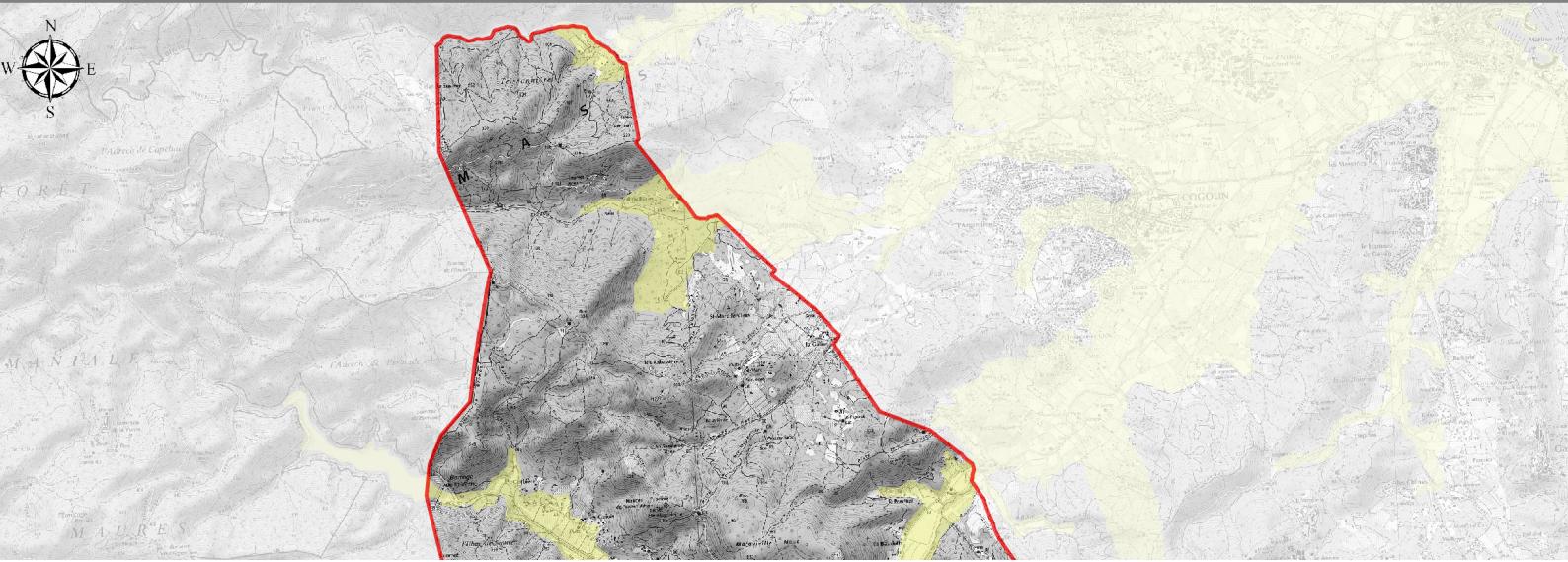
# LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

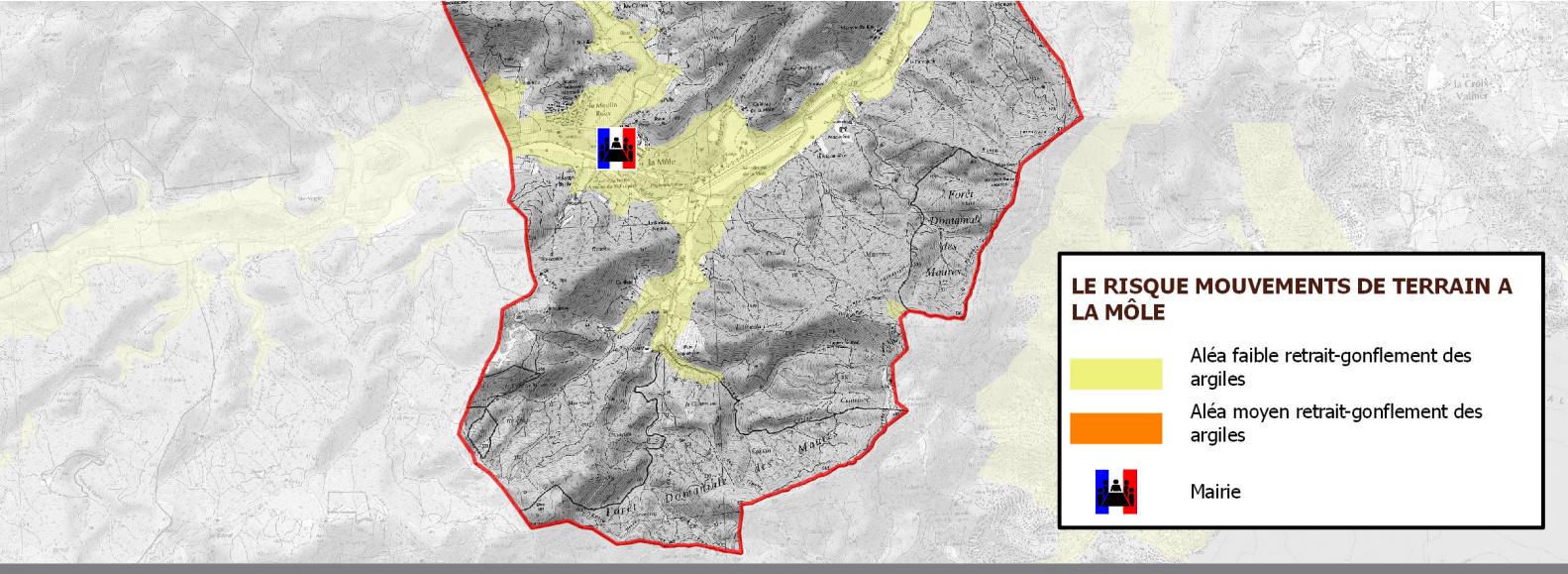
Glissement au Col du Canadel le 27/11/2014 - © Mairie de La Môle

La commune de La Môle, du fait de la nature des sols et de la topographie peut être sujette à des mouvements de terrain (**éboulements ou glissements de terrain**).

Ces derniers peuvent se manifester lors d'épisodes pluvieux intenses, comme en témoignent ces photos d'un glissement de terrain s'étant déclaré suite aux **intempéries du 27/11/2014**.

Le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** est également présent sur le territoire communal (cf. carte ci-dessous).





## CONSIGNES A RESPECTER en cas de MOUVEMENTS DE TERRAIN

### Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

### Pendant



Quittez le bâtiment endommagé



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ecoutez la radio (104.2 MHz)

### Après



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

# LE RISQUE SISMIQUE

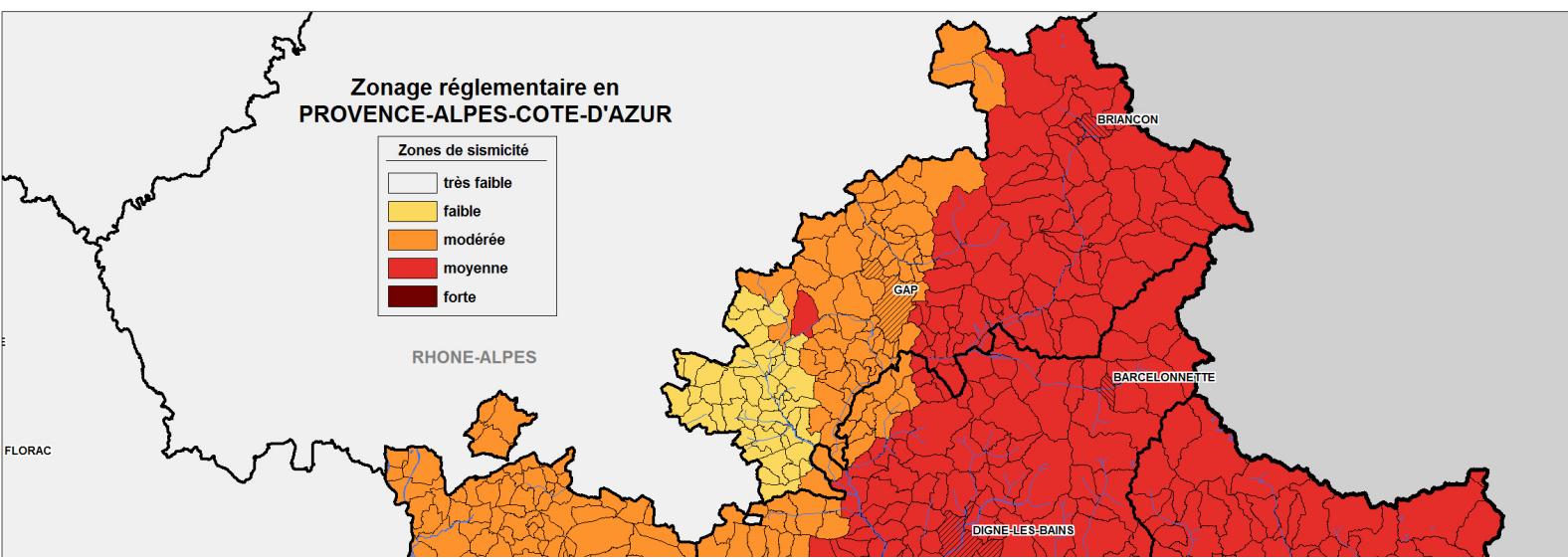
La commune de La Môle est située en **zone de sismicité faible**, d'après le zonage réglementaire en vigueur depuis mai 2011.

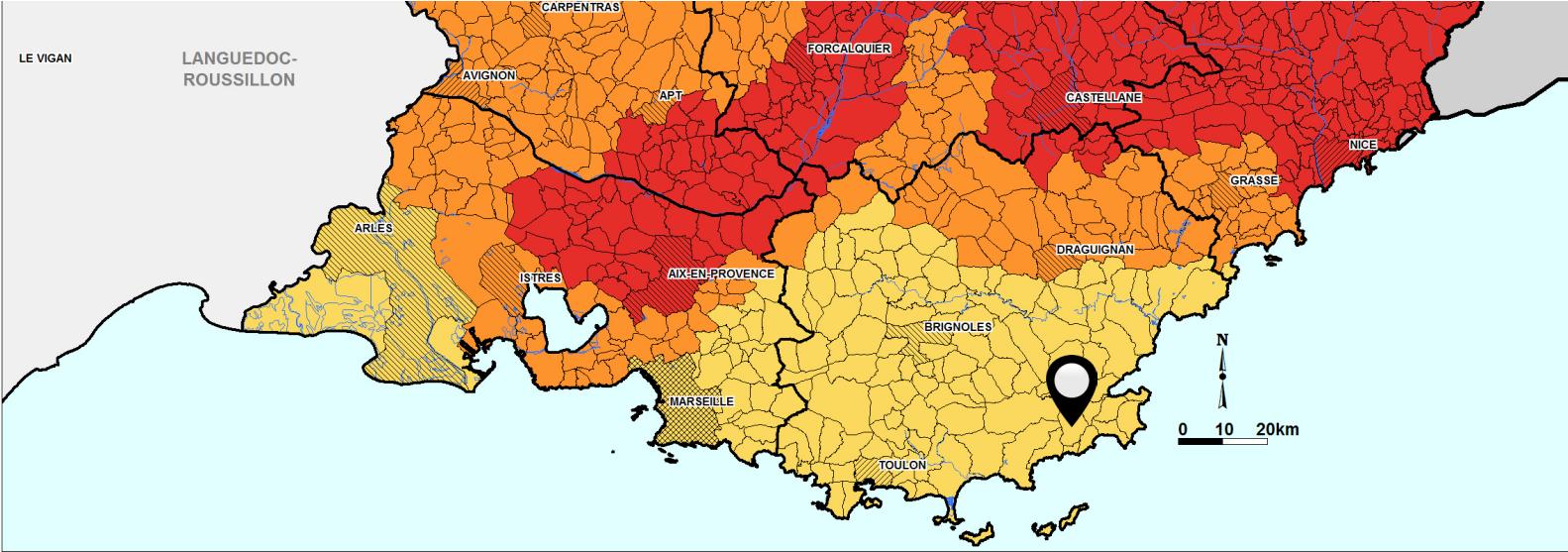
Cette sismicité est directement liée à la **chaîne alpine** qui est toujours active.

Pour pallier à ce phénomène, des **normes de construction** sont imposées pour tout nouveau bâtiment situé en zone réglementée.

## 1 SEISME RESENTI SUR LA COMMUNE DE LA MÔLE :

- le 19 février 1984
- Pas de dégâts
- Epicentre à Mimet (13)





## CONSIGNES A RESPECTER en cas de SEISME

### Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

### Pendant



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

### Après



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



Eloignez-vous des bâtiments



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Prenez des photos des dégâts

# LE RISQUE TMD (Transport de Matières Dangereuses)

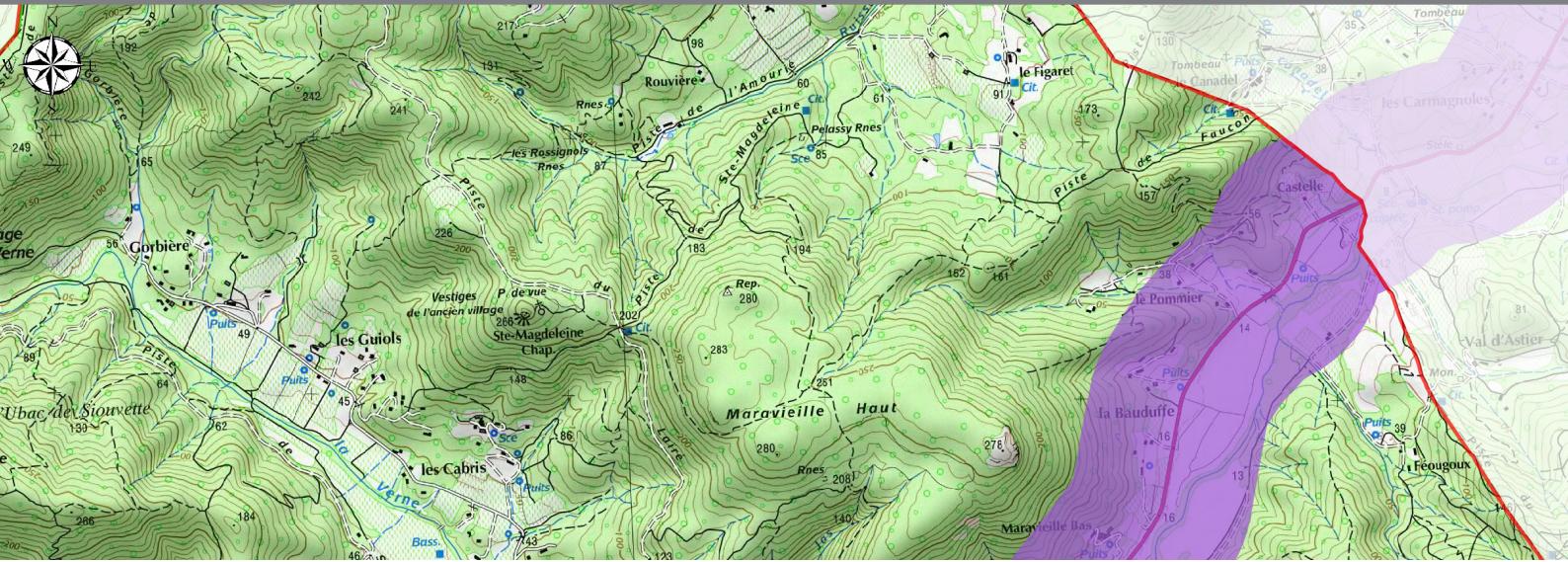
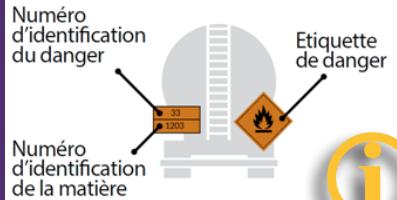
© Mairie de La Môle

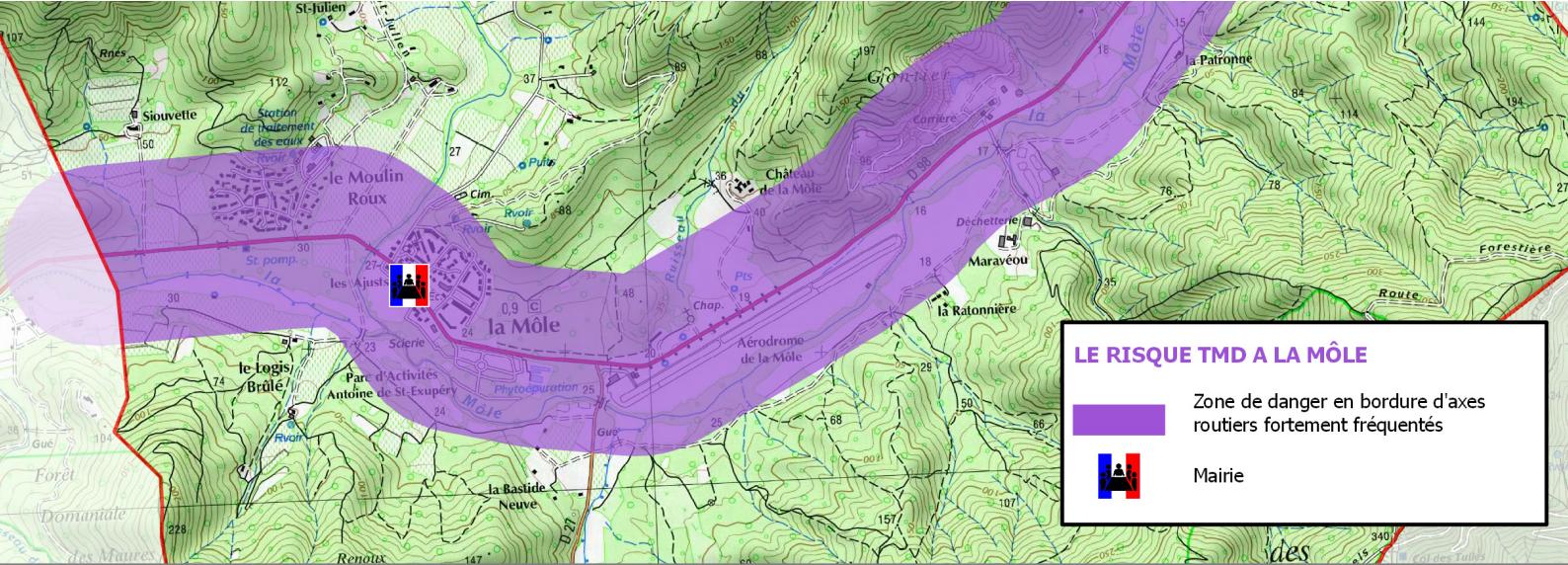
La commune de La Môle est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voie routière, via la **Route Départementale 98**, qui est un axe fortement fréquenté.

La circulation des matières dangereuses par voie routière et ferroviaire est réglementée par des accords européens.

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule (cf. schéma ci-contre).

## LA SIGNALISATION TMD





### LE RISQUE TMD A LA MÔLE

Zone de danger en bordure d'axes routiers fortement fréquentés



Mairie

## CONSIGNES A RESPECTER en cas d'ACCIDENT TMD

### Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque

### Pendant



Entrez dans le bâtiment le plus proche



N'allumez pas de flamme



Confinez-vous

### Après



Prenez des photos des dégâts



Apportez votre aide

# LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

*Le barrage de la Verne - © Mairie de la Môle*

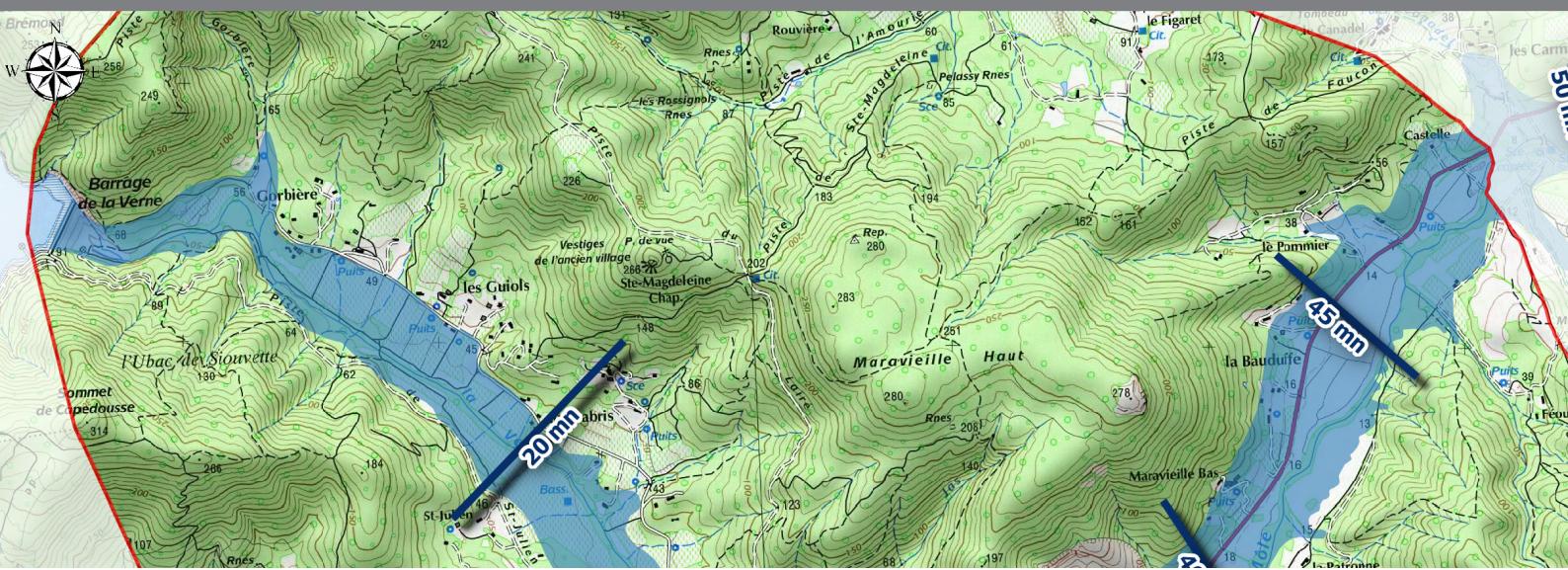
La commune de La Môle est située juste en aval du **barrage de la Verne**.

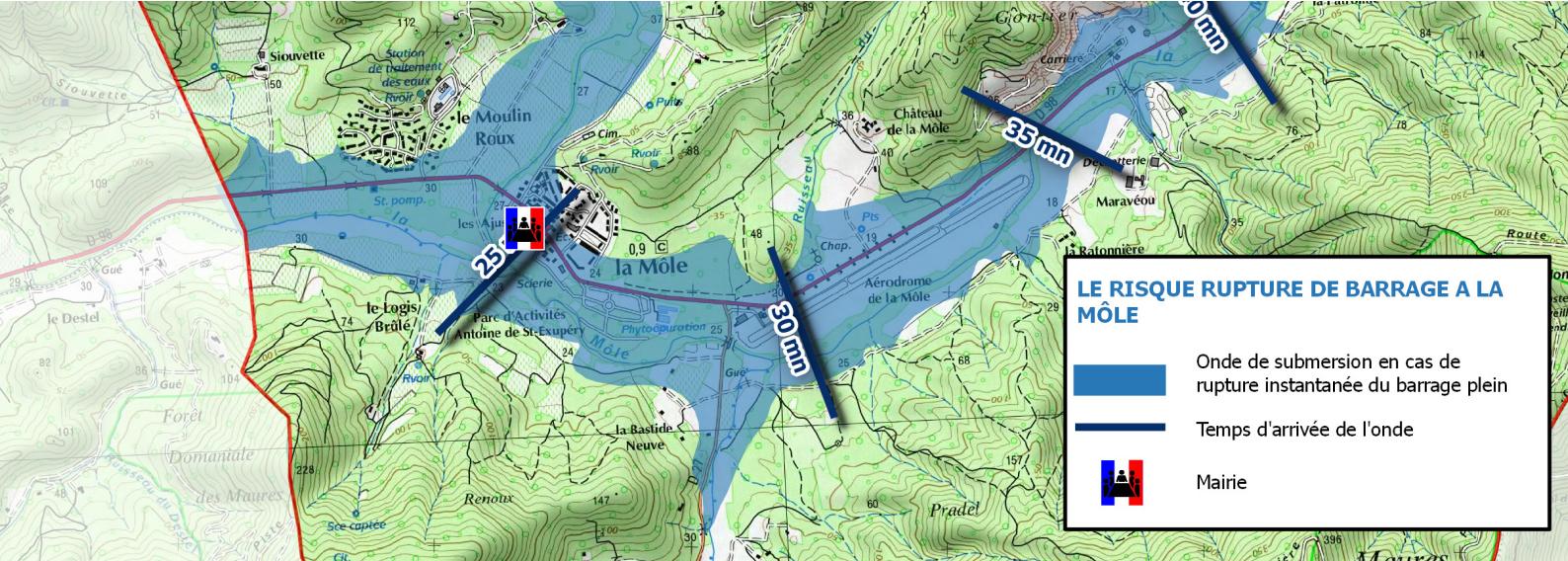
Ce barrage en terre d'une hauteur de 42 m et permettant de retenir jusqu'à 8 Mm<sup>3</sup> d'eau, est en service depuis 1991 et sert pour l'alimentation en eau potable.

En cas de rupture instantanée et en étant plein, il provoquerait une onde de submersion qui atteindrait le village en **moins de 25 minutes environ**. La probabilité de ce risque reste malgré tout très faible. En effet, le barrage est **surveillé** quotidiennement par l'exploitant, qui signalerait la moindre anomalie aux services associés (bien avant la rupture).



*Le barrage de la Verne - © Mairie de la Môle*





## CONSIGNES A RESPECTER en cas de RUPTURE DE BARRAGE

### Avant



Informez-vous sur votre exposition à ce risque et sur les points hauts

### Pendant



Evacuez et gagnez un point haut



A l'intérieur d'un immeuble, montez au plus haut étage



Ne revenez pas sur vos pas

### Après

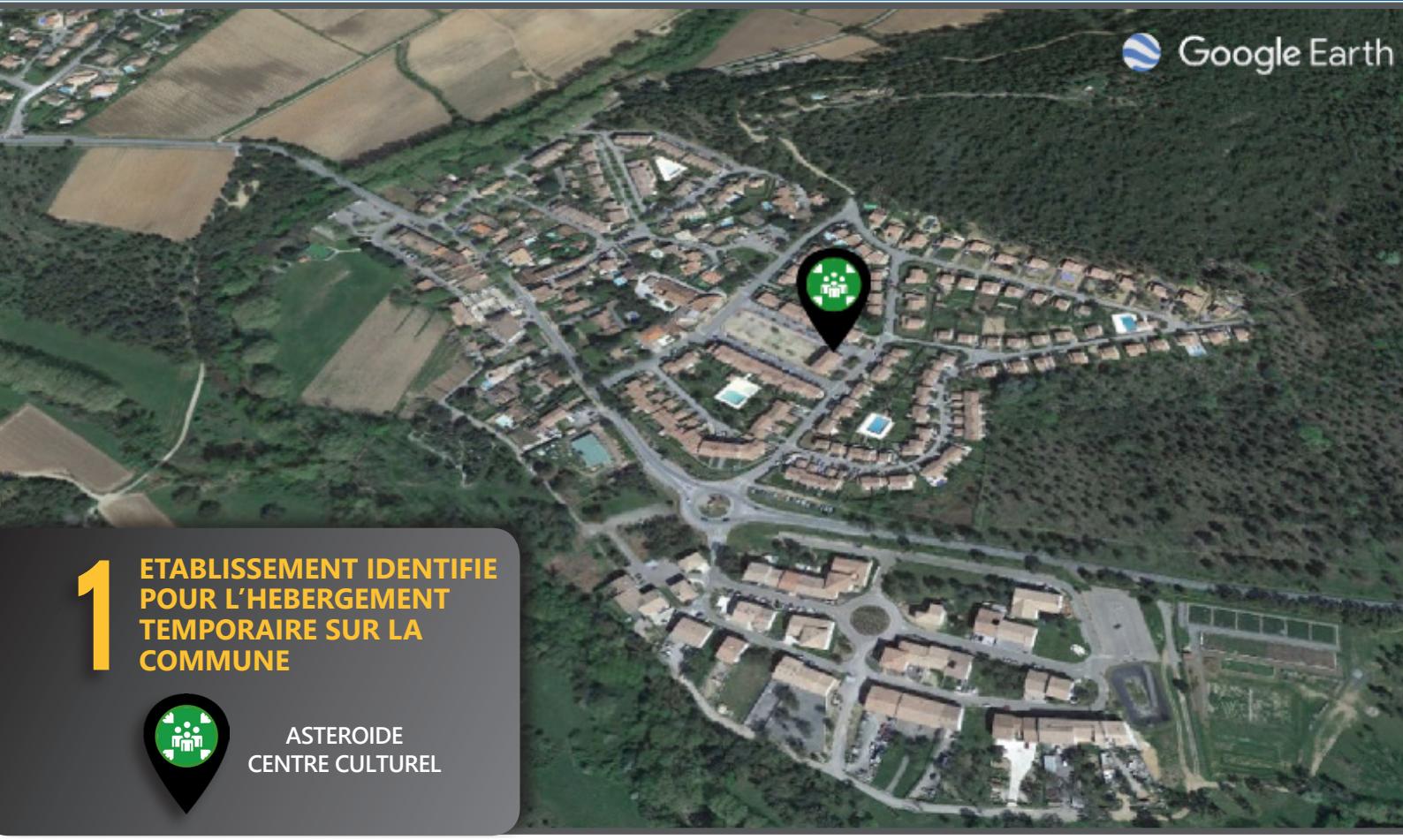


Aérez et désinfectez les pièces



Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche

# L'HEBERGEMENT D'URGENCE



**1** ETABLISSEMENT IDENTIFIÉ  
POUR L'HEBERGEMENT  
TEMPORAIRE SUR LA  
COMMUNE



ASTEROÏDE  
CENTRE CULTUREL



Google Earth

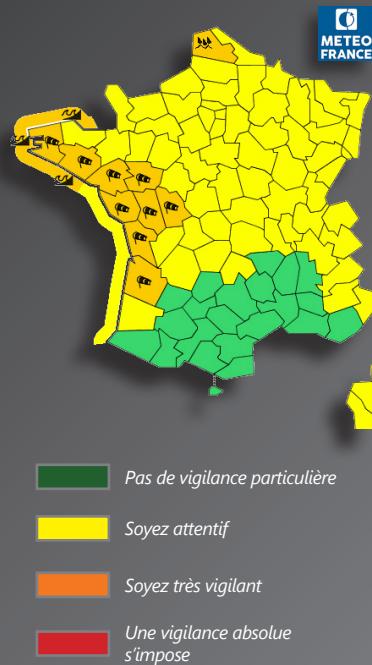
# COMMENT VOUS PREPARER A GERER LA CRISE ?



## INFORMEZ-VOUS SUR LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE EN COURS SUR LE DEPARTEMENT

La vigilance météorologique est une information émise par Météo France. Elle concerne tous les départements français et est accessible à tout moment et par tout le monde. En fonction du niveau de vigilance, adaptez vos activités et votre comportement. Cette vigilance, relayée par les médias, est accessible sur :

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)



## CONSTITUEZ VOTRE KIT D'URGENCE, EN CAS DE CONFINEMENT OU A EMMENER AVEC VOUS EN CAS D'EVACUATION

- Lampe de poche
- Gilet jaune
- Bouteille d'eau
- Trousse de premiers soins
- Radio à piles
- Nécessaire de toilette
- Vêtements de rechange
- Couverture de survie
- Papiers importants
- Médicaments spécifiques

# LES CONTACTS UTILES

SAPEURS-POMPIERS .....	18 ou 112
MAIRIE DE LA MÔLE .....	04 94 40 05 80
POLICE NATIONALE / GENDARMERIE .....	17
SAMU .....	15
PREFECTURE (standard) .....	04 94 18 83 83

## POUR EN SAVOIR PLUS...

PREFECTURE DU VAR  
[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

PORTAIL NATIONAL DE LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS  
[www.prim.net](http://www.prim.net)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ  
[www.cc-golfedestropez.fr](http://www.cc-golfedestropez.fr)

## NOTES

# SYNTHESE DES CONDUITES A TENIR



## Inondation



Montez à l'étage ou en hauteur



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



## Incendie de forêt



Laissez libre l'accès au bâtiment



Confinez-vous



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



## Mouvements de terrain



Quittez le bâtiment endommagé



Ecoutez la radio (104.2 MHz)



## Séisme



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



## Transport de Matières Dangereuses



Entrez dans le bâtiment le plus proche



Confinez-vous



N'allumez pas de flamme



## Rupture de barrage



Montez à l'étage d'un immeuble ou sur un point haut



Ne revenez pas sur vos pas

